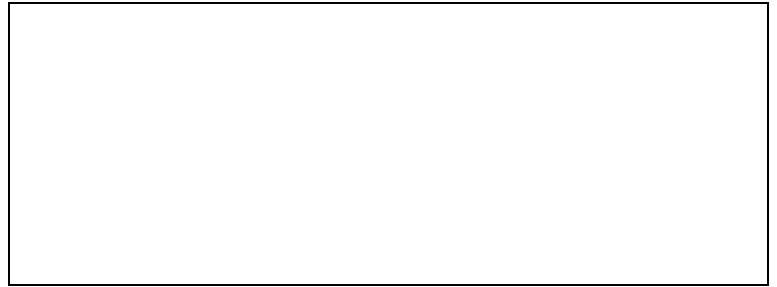




Syndrome Prader Willi

section Syndrome  
**PRADER-WILLI**  
de l'AFrAHM



## Appel à cotisation

Chers adhérents et amis,

Voilà déjà une nouvelle année qui commence et comme chaque année, l'association sollicite votre contribution pour lui permettre d'exister et de fonctionner.

Je vous invite donc à verser sur notre compte votre cotisation ou votre participation.

N° de compte version européenne : **IBAN : BE09 0012 8479 0157 BIC : GEBABEBB**

N° de compte version belge : **001-2847901-57**

Pour être membre de l'AFrAHM, la cotisation est de **25€** minimum.

Merci d'indiquer en communication : « **cotisation 20....** (l'année) ».

Si vous virez un montant plus élevé, le complément sera automatiquement enregistré en don.

J'insiste bien que seul le complément est enregistré en don. Exemple : une cotisation de 40€ sera enregistrée en 25€ de cotisation et 15€ de don. Pour bénéficier de l'avantage fiscal d'un don de 40 €, vous devez virer une cotisation de 65 euros minimum.

Si l'un de vos proches désire soutenir notre action et notre section, sans devenir membre de l'AFrAHM, il peut verser le montant de sa participation en indiquant dans ce cas en communication : « **don** ».

Dans ce cas l'entièreté est enregistrée en don et va à notre section, mais vous n'êtes pas membre de l'AFrAHM avec ses avantages.

Tout soutien est bien sûr le bienvenu et nous vous en remercions d'avance.

Tout don de 40 euros minimum donne droit à une attestation fiscale.

N'hésitez pas à me contacter si vous désirez plus de renseignements.

*Frédéric Eekman – Trésorier – papa de Joachim 11 ans*

*19 Rue aux Escarbilles 1440 Braine-le-Château*

*Tel 02/366.94.25 Fax 02/366.29.00*

*[frederic.eekman@skynet.be](mailto:frederic.eekman@skynet.be)*

---

Section PRADER-WILLI de l'AFrAHM,  
Montegnet 45 à 5370 Flostoy - Président : Laurent Dachelet : 083/65 73 07

**[www.prader-willi.be](http://www.prader-willi.be)**

Votre cotisation est divisée en 2 parties :

- 1) Une quote-part de 15 euros va directement à l'AFrHAM grâce à laquelle :
  - Vous participez à rehausser le nombre de membres et donnez du poids et de la force au groupement afin d'interpeller les différents acteurs médicaux, scolaires, sociaux et politiques.
  - Vous permettez à l'AFrAHM de nous soutenir dans nos différents projets que ce soit humainement, matériellement ou financièrement.  
Etre au sein de l'AFrAHM est indispensable pour notre section.
  - Vous accédez aux services de professionnels de l'AFrAHM (assistants sociaux, psychologues, support-AHM, service d'aide précoce, etc...).
  - Vous recevez « La voix des parents », périodique d'informations générales sur le handicap mental.
  - Vous bénéficiez de tarifs réduits pour les invitations aux conférences et colloques de l'AFrAHM.
  
- 2) Le solde des 10 euros ainsi que **l'entièreté des dons** vont à notre section grâce auxquels vous permettez :
  - Le fonctionnement logistique inévitable et indispensable de notre section
  - Le financement des projets proposés par le comité (réunions, conférences, journées récréatives, et bien d'autres initiatives encore...)
  - Le développement des outils d'informations pour les familles, les proches et les différents intervenants.
  - D'autres projets.

Attention, à partir de 2011, le montant du don minimum pour bénéficier d'une attestation fiscale est passé à 40 euros au lieu de 30.

Que cette nouvelle année soit constructive et qu'ensemble nous continuions à œuvrer pour le bien-être de nos enfants.

Cordialement  
Frédéric